Communiqué de presse

Boulogne, le 14 septembre 2009

L'Autorité de la Concurrence rend une décision favorable sur l'accord entre TF1 International et UGC Images

Le 1er juillet 2009, les groupes TF1 et UGC ont signé un accord destiné d'une part à unir leurs forces en matière d'acquisition de parts de coproduction de films à travers une procédure de co-investissement, et d'autre part, avec la mise en place de deux sociétés communes, à rapprocher leurs activités de distribution en salles (pour la France) et de négoce international de droits audiovisuels.

Cet accord a été notifié à l'Autorité de la concurrence, laquelle à l'issue de l'examen du dossier, a décidé, le 9 septembre 2009, d'autoriser l'opération.

En vertu de l'article L430-7-1 du Code de commerce, le Ministre de l'Economie dispose d'un délai de 5 jours ouvrés à compter de la décision de l'Autorité de la concurrence, soit jusqu'au 16 septembre 2009, pour demander un examen approfondi de l'opération autorisée.

Ce partenariat entre ces deux acteurs français de la distribution et de la production cinématographique permettrait de doter le secteur des moyens de résister aux conséquences de la détérioration des marchés internationaux des droits audiovisuels et de la baisse des investissements des télévisions.

Les activités de ces deux sociétés pourraient démarrer au cours du quatrième trimestre de l'année 2009.

Les films dont TF1 via TF1 Films Production est coproducteur et diffuseur dans le cadre de ses obligations d'investissement ne sont pas concernés par cet accord.

Contacts :

Direction des Relations Investisseurs - 01 41 41 27 32 / e-mail : comfi@tf1.fr
Direction de la Communication - 01 41 41 23 78
TF1 est une société cotée sur Euronext Paris – Eurolist Compartiment A – code ISIN : FR0000054900